

RW/933/2023/1084/9226/8

Lot 8

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 40 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements) - Mesure au mètre ruban - Cubage hauteur recoupe et décroissance - Exploitation uniquement par temps sec pour éviter le dégradations aux voiries (promenades balisées dans la zone d'accueil) - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des bois à 21 m avant débusquage obligatoire

Nombre d'arbres total	10	--
Volume grumes	140,685	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	140,685	m³
Cube moyen	14 069	dm³
Circonférence moyenne	323,000	cm
Surface de coupe	13,389	ha
Contact	THUNUS Raphaël, 0477 78 14 14	--
Triage	Triage De So Bêcheffa	--
Propriétaire	Grand-Bois	--
Lieu(x)-dit(s)	GRAND-BOIS	--
Vente	Vente du Cantonnement de Vielsalm Mardi 21 mars 2023 à 10:00 Bâtiment du Crié du Fourneau Saint Michel Saint-Hubert	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

		Douglas	
		Amélioration	
		Normal	
		Normal	
Cat.(cm)		Nbre	Vol.(m³)
275		2	
305		1	
315		2	
325		1	
335		1	
355		2	
375		1	140,685
Total grumes		10	140,685
Houppiers/Taillis		-	